

C'EST NOUVEAU !
SEANCES DE SOPHROLOGIE



Des séances collectives de sophrologie tous publics sont proposées à partir du mois de novembre. Par groupe de 6 à 8 personnes maximum, ces séances d'une heure par semaine seront animées par deux sophrologues exerçant sur la commune. Il s'agit de :

- Mme Aline Préaux pour les 8/15 ans le vendredi de 17H30 à 18H30.
- Mme Vanina Jehan-Marini pour les adultes, le jeudi de 18H à 19H

Cette activité se déroulera dans la salle des mariages (Mairie) à partir du vendredi 12 novembre pour les groupes enfants/ados, et du jeudi 18 novembre pour les adultes. Participation 5 euros par personne et par séance, inscriptions au 04 42 04 64 03.

SOPHROLOGIE MODE D'EMPLOI

La **sophrologie** permet d'aider à bien vieillir et mieux vivre avec les effets qui peuvent accompagner le stress, les problèmes de sommeil ou de mémoire, de dépression... Dans les cas de douleurs chroniques, elle apporte détente corporelle et mieux-être physique ou mental.

**NE PAS PERDRE LA BOUSSOLE
POUR L'EMPLOI, LA FORMATION,
L'INSERTION**

Le CCAS, en partenariat avec le Service «Economie, Emploi, Formation, Insertion» du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, propose une nouvelle série de permanences

autour de l'emploi, dont la première aura lieu le mardi 30 novembre prochain de 9H à 12H en mairie. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du pôle ressources « La Boussole » et de son équipe opérationnelle qui met son expertise à la disposition des personnes en reconversion en quête d'emploi, d'insertion, ou de formation, étudiants, travailleurs handicapés, dans un souci de proximité.



Ce premier rendez-vous sera essentiellement consacré à l'aide au CV (curriculum vitae) et la lettre de motivation. D'ores et déjà, un deuxième rendez-vous est prévu dans le premier trimestre 2022, pour l'organisation d'une matinée « Job dating » qui mettra en présence les publics demandeurs d'emplois et les acteurs du monde économique ayant des postes à pourvoir.

PERMANENCES

ASSISTANTE SOCIALE DE LA CAF

Mme Florence Sigurani - 4^{ème} mardi de chaque mois - sur rendez-vous Tél. 04 86 91 11 40 (après 13H30)

**ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL 13**

Mme Sandrine Audrin - Mme Marie-Christine Fontaine 2 mardis par mois de 9H à 11H30 sur rendez-vous - Tél. 04 13 31 06 00

TOUJOURS D'ACTUALITE

AIDE PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES



La séance du 25 mars a adopté à l'unanimité le renouvellement de l'aide au permis de conduire pour les jeunes. **Chaque requérant** devra adresser un dossier de demande d'aide auprès du CCAS de la Commune.

Cette aide portée au montant de 300 € sera versée directement à l'auto-école choisie par le jeune. Les conditions de l'attribution de l'aide sont les suivantes :

- Etre domicilié sur la Commune de Saint-Savournin depuis plus d'une année,
- Avoir entre 15 et 25 ans à la date de dépôt du dossier,
- Avoir déposé un dossier complet,
- Disposer de ressources inférieures ou égales au quotient familial établi à 1500 €,
- Effectuer **20 heures d'activité** au sein des services communaux ou du CCAS.

AIDE POUR LES FRAIS DE GARDE DES FAMILLES



La Commune de Saint-Savournin ne disposant d'aucune structure d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans mais uniquement d'assistantes maternelles, le Centre Communal d'Action Sociale a par délibération du 27 juin 2005, souhaité apporter un soutien aux familles dont les enfants sont pris en charge dans une crèche hors commune, en participant à hauteur de 10 % du montant des factures trimestrielles de crèches sur présentation de ces dernières ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, d'un RIB et du livret de famille.

Afin de soutenir également les familles qui font le choix d'un mode de garde d'enfant en sollicitant une assistante maternelle de la Commune, il a été

décidé de participer à hauteur de 10 % du montant des factures trimestrielles sur présentation de ces dernières ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, d'un RIB et du livret de famille.

TELEASSISTANCE EN TOUTE QUIETUDE

La téléassistance s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux personnes handicapées ou se trouvant de façon temporaire en situation d'isolement et de dépendance par rapport à l'environnement social et/ou médical.

Ce service permet de se sentir en sécurité chez soi. L'appareillage est très simple : il s'agit d'un petit boîtier que l'on garde sur soi en permanence prêt à servir en cas de « problèmes ». Il suffit d'appuyer sur le bouton pour être immédiatement en liaison avec les services du Conseil départemental qui alerte les services médicaux d'urgence 24 H sur 24. Un autre bouton permet de dialoguer avec une hôtesse pour un renseignement ou un conseil.

Comment bénéficier de ce service ? Demander un dossier d'inscription auprès du CCAS, le remplir et le retourner accompagné du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, de l'avis d'imposition si non imposable.



Le tarif trimestriel de la téléassistance est de 24 € pour les personnes imposables, et de 12 € pour les personnes non imposables, le CCAS prend en charge 50 % des frais. Pour l'installation, un conseiller prend rendez vous au domicile du demandeur pour expliquer le fonctionnement de la téléassistance. opérationnelle. Installation et maintenance sont comprises dans la prestation. Le contrat peut être résilié à tout moment à condition d'en avertir le CCAS par courrier postal ou électronique. Dans ce cas, le matériel devra être déposé au CCAS en mairie.

**Contacts pour tous renseignements
et autres précisions**
Tél. 04 42 04 64 03
Tél. 04 42 04 96 77